



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**

CHAMPAGNE
ARDENNE

Mission Innovation- Diversification

***INCITER ET AIDER LES PRODUCTEURS FERMIERS
A METTRE EN PLACE UNE ACTIVITE
DE VENTE EN LIGNE***

Objectif

FACILITER L'ACCES AUX PRODUITS FERMIERS REGIONAUX

Constat

La vente en ligne est un circuit qui a le vent en poupe. En 2005, 31% des français avaient déjà effectué un achat sur internet alors qu'ils n'étaient que 8% en 1996 (ROUSTAN, 2005).

Un foyer français sur 2 dispose actuellement d'une connexion internet. Le potentiel client est donc très important.

Cependant, très peu de producteurs fermiers champardennais ont recours à la vente en ligne (seules 2 exploitants aubois). Il est donc nécessaire de les inciter et de les accompagner à mettre en place une telle démarche.

Démarche à suivre

- Les organismes de conseil peuvent se charger de l'accompagnement des producteurs, en proposant des formations courtes d'une demi journée (afin que le maximum d'agriculteurs puissent y assister).
- Ces formations doivent permettre de faire prendre conscience aux producteurs du potentiel de la vente en ligne et les aider dans leurs démarches.
Ensemble, ils doivent définir les objectifs et les moyens d'y parvenir.
- Les organismes de conseil peuvent ensuite se charger de mettre les producteurs en contact avec des prestataires de service, qui se chargeront de la réalisation du site.

Atouts d'une telle démarche

- La mise en place d'une activité de vente en ligne va permettre aux producteurs fermiers d'agrandir leur zone de chalandise.
- Dans un contexte propice à la restriction des déplacements des consommateurs, la vente par internet représente une alternative formidable car ces derniers n'ont plus à se déplacer.

Inconvénients d'une telle démarche

- La création d'un site de vente en ligne nécessite un total investissement de la part des producteurs. Ils doivent participer à la rédaction du contenu, veiller à ce que le site soit tenu à jour mais aussi gérer les commandes et les livraisons.
- Le service des prestataires peut s'avérer assez coûteux : entre 800€ et 1 200€ pour la réalisation d'un site de 4 pages. Il faut également acheter un terminal virtuel de paiement électronique, indispensable aux transactions en ligne mais aussi payer les emballages et les frais postaux.

Cette fiche a été rédigée en décembre 2008 par Camille CAMPISTRON, élève-ingénieur à l'école de Purpan, dans le cadre d'un stage au sein de la Mission Innovation-Diversification à la Chambre Régionale d'Agriculture de Champagne-Ardenne.

La Mission Innovation-Diversification bénéficie du soutien financier du Conseil Régional de Champagne-Ardenne.